

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG

CANTON DE MIRIBEL

MAIRIE DE NEYRON

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 20 avril 2022

OBJET :

Tableau des emplois communaux permanents

20220028

L'an deux mille vingt-deux, le vingt avril,
à 19H30, le Conseil Municipal légalement
convoqué s'est réuni en session ordinaire à
la Mairie, sous la présidence de :

Christine FRANÇOIS, Maire

Étaient présents : BOURGEOIS Rosaria, BRIERE Matthieu, DUPLAN Véronique, FAURE Sébastien,
FAVREAU Julien, FRANÇOIS Christine, GARCIA Nathalie, GAROUTTE Agnès, GIRARD Jean-Yves,
HERVIS Jean-Pierre, LARIVE Bruno, MARQUIS Gérard, NEDIALKOVA Krassi, PAYRE Raphael,
PISTIL Raymond, TONDU Mathieu, VERDENET Clotilde

Pouvoir : DELACOURT Marc donne pouvoir à HERVIS Jean-Pierre, FLACEAU Chloé donne pouvoir
à LARIVE Bruno, GRUFFAT Henri donne pouvoir à GIRARD Jean-Yves, MENUT Brigitte donne
pouvoir à NEDIALKOVA Krassi, QUEIREL Elodie donne pouvoir à FRANÇOIS Christine

Secrétaire de Séance : Nathalie GARCIA

Date de convocation du Conseil : 14 avril 2022

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 17

Pouvoir : 5

La Maire,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs
établissements publics,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction
Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité
sont créés par l'organe délibérant ;

Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à
temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit
de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 24 février
2020,

Considérant la nécessité de :

- supprimer un cadre d'emploi attaché territorial au poste de secrétaire général et un cadre
d'emploi de rédacteur aux fonctions d'administration de l'urbanisme, des élections, du

cimetière et de l'Etat-civil ; celles-ci sont intégrées au cadre d'emploi d'adjoint administratif.

- créer un cadre d'emploi au poste d'ATSEM et un cadre d'emploi d'adjoint technique au poste d'agent d'entretien à la cantine et bâtiments communaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A 17 VOIX POUR ET 5 VOIX CONTRE :

- d'accepter les propositions du Maire.
- de fixer le nouveau tableau des emplois permanents de la commune tel qu'indiqué ci-dessous, à compter du 20/04/2022.
- d'autorise le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COLLECTIVITE						
SERVICE	LIBELLE EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	POSSIBILITE DE POURVOIR L'EMPLOI PAR CONTRACTUEL ART. 3-3	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL
Direction	Directeur général des services	Attaché territorial		1	0	TC
Service Accueil Secrétariat Urbanisme	Agent accueil	Adjoint administratif ou Rédacteur	OUI ou NON	2	0	TC
	Chargé d'urbanisme					
Police municipale	Brigadier-chef principal	Gardien-brigadier ou Brigadier-chef principal de police municipale	NON	1	0	TC
Services techniques	Responsable des services techniques	Agent de maîtrise	OUI ou NON	1	0	TC
	Adjoint technique	Adjoint technique	OUI ou NON	3	1	TC
Service animation	Animatrice	Animateur	OUI ou NON	1	0	TC
Ecole	ATSEM	ATSEM	OUI ou NON	3	1	TC
Cantine et bâtiments communaux	Agent d'entretien	Adjoint technique	OUI ou NON	2	1	TNC 31h30/semaine
				1	0	TNC 31h30/semaine

20220028

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

A NEYRON, le 20/04/2022.

La Maire

Christine FRANÇOIS.



Transmission à la Préfecture le :

Réception par la Préfecture le :

Accusé de réception en préfecture
001-210102752-20220420-20220028-DE
Date de réception préfecture : 25/04/2022

Accusé de réception en préfecture
001-210102752-20220420-20220028-DE
Date de réception préfecture : 25/04/2022